



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Appel à projet "Expérimentation de solutions numériques innovantes pour la formation et l'éducation"

Publics concernés

Entreprise, Laboratoire de recherche

Domaines secondaires

Numérique, Recherche, Innovation, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Start-up, Éducation et formation, Apprentissage, Accompagnement scolaire, Insertion professionnelle, Lycées, Orientation

Date de fin de publication

30 novembre 2020

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient le développement de la filière numérique éducative (Ed Tech) par l'accompagnement au prototypage et à l'évaluation de solutions numériques pour la formation professionnelle et l'éducation

Échéances

Date limite de dépôt des candidatures : 30 novembre 2020

Une nouvelle vague sera lancée en 2021

Des réunions d'information pourront être organisées pour aider au montage du dossier.

Objectifs

Multiplier le nombre de solutions numériques éducatives pour la formation et l'éducation ;

Accompagner des expérimentations et d'évaluation de solutions numériques dans des entreprises, des organismes de formation professionnelles, des établissements solaires et d'enseignement supérieur et de recherche ;
Valoriser et faciliter la visibilité commerciale des projets sélectionnés.

Bénéficiaires

Start-up

Entreprise du numérique

Entreprise de conseil et ingénierie pédagogique est éligible si elle s'associe à d'autres entreprises régionales numériques

Laboratoires de recherche

Le "Ed Lab" recrutera pour vous des terrains d'expérimentations (entreprises dans le cadre de la formation des salariés; collectivités ; organismes de formation et branches professionnelles ; établissements scolaires, d'enseignement supérieur, écoles de commerce et d'ingénieur ; tiers-lieux).

Modalités

Montant de l'aide

L'aide régionale prendra la forme d'une subvention d'investissement pouvant aller jusqu'à 100% des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 50 000 €.

La subvention n'est pas accordée à titre général mais affectée à la réalisation du projet (pas de soutien au fonctionnement des structures).

Pour les acteurs économiques, s'appliquera soit le régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) SA40391 RDI, soit le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

À savoir :

Le règlement de minimis précise que le montant total des aides de minimis

octroyées à un même acteur économique ne peut excéder 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

Coûts éligibles :

Études (études d'ingénierie technique, études juridiques, enquêtes sociologiques, etc.)

Coûts de conception et design de la solution

Coûts matériels pour la réalisation des tests

Coûts des services de prestataires ou consultants experts, ou laboratoires utilisés exclusivement pour l'évaluation et le coaching des projets

Dépenses de personnel selon la nature du projet (porteur de projet + partenaire expérimentation)

Frais généraux, dans la limite de 20% des dépenses de personnel mobilisés sur le projet

Les projets devront être réalisés sur une période de **6 mois** à partir de l'octroi de la subvention. Cette durée est indiquée comme la durée maximale de réalisation, celle-ci peut bien sûr s'étaler sur des délais plus courts.

Critères de sélection

L'objectif du financement est de permettre l'installation et l'évaluation d'une solution numérique innovante dans un établissement de formation / éducation ou une entreprise, pour évaluer son impact et son efficacité.

Problématiques auxquelles devront répondre les projets :

L'éducation au numérique : pour favoriser l'inclusion numérique, lutter contre l'illectronisme, valoriser les métiers du numérique, favoriser l'égalité hommes-femmes dans les métiers du numérique, lutter contre les cyberarnaques, contribuer à développer des bonnes pratiques face aux dangers du numérique et assurer un égal accès au numérique pour tous.

La transformation des pratiques pédagogiques : le but est d'enseigner et d'apprendre avec le numérique en l'intégrant aux pratiques pédagogiques actuelles (serious game, VR/RA et jumeau numérique, ressources numériques pédagogiques, intelligence artificielle, Logiciel libre...).

L'accompagnement du parcours d'apprentissage : accompagner les professionnels de la formation professionnelle et de l'éducation dans leurs projets de transformation numérique et la formation à distance, organiser le

parcours de formation tout au long de la vie du salarié et accompagner les apprenants dans leurs parcours d'orientation et de développement des compétences et des savoirs.

Comment faire sa candidature ?

Cliquer sur le lien prévu à cette effet, ci-dessous,
Suivre les différentes étapes

Correspondants

Délégation du numérique